

Compte rendu de la rencontre entre le Hcéres et la Société Française de Physique du 20 juillet 2022

Présents : Eric Saint Aman, directeur du Département d'évaluation Recherche du Hcéres, Marc Léonetti , membre du bureau de la SFP, Guy Wormser , président de la SFP.

Cette réunion fait suite à la première rencontre Hcéres-SFP du 3 mars 2022 <https://www.sfpnet.fr/compte-rendu-hceres-sfp>

où le Hcéres s'était engagé à poursuivre le dialogue avec les sociétés savantes pour préparer la prochaine vague d'évaluation et tirer des enseignements des évaluations de la vague C. La SFP remercie le Hcéres de l'avoir contactée pour organiser cette deuxième rencontre.

1) Présentation du calendrier de la vague D (Laboratoires Paris Intra-muros)

Les documents de référence pour l'évaluation des unités de recherche de la vague D seront présentées aux gouvernances de leur tutelles, et publiés sur le site du Hcéres, fin septembre 2022. Ces documents, dans une version préliminaire, ont fait l'objet d'une série de réunions de concertation qui se sont étalées entre début juin et mi-juillet 2022. Le retour des documents d'autoévaluation est attendu début juin 2023. Une version préliminaire de ces documents est disponible ici

<https://indico.ijclab.in2p3.fr/event/8628/>

L'Hcéres insiste sur le caractère encore préliminaire de ces documents. Dans la mesure où de nouveaux ajustements sont encore possibles, Il est fortement recommandé de ne pas commencer à les remplir.

2) Présentation de l'évolution des modalités d'évaluation de la vague D par rapport à la vague précédente

- La possibilité d'organiser des entretiens en présentiel ou en distanciel est maintenue ouverte. A noter que pour le domaine « Sciences et Technologies », 85% des personnels et la moitié des unités seront visitées en présentiel en vague C.

[Suggestion : Prévoir d'organiser une visite en présentiel si la visite en distanciel fait apparaître des problèmes sérieux.]

- Les unités restent libres d'échanger avec leur tutelles pour indiquer leur souhait en la matière. Avant la prise de décision finale, qui revient au Hcéres, les modalités des entretiens entre le comité d'évaluation et l'unité de recherche font l'objet d'une concertation entre le Hcéres et les gouvernances recherche des tutelles des unités de recherche.
- Les planches ci jointes résument les principaux changements par rapport à la vague C.

<https://indico.ijclab.in2p3.fr/event/8628/attachments/19395/26295/DER-vague%20D-29%20juin.pptx>

2.a) **Simplification des documents** : Meilleure définition du profil du laboratoire, Moins de données demandées (profonde simplification des tableurs à remplir), « traduction en clair » des formulations du référentiel. La SFP comprend une meilleure mise en contexte du laboratoire, c'est à dire vis-à-vis du territoire, de l'environnement institutionnel, national et international.

2.b) **inclusion de la trajectoire**. La trajectoire est maintenant partie intégrante de l'évaluation comme cela avait été demandée en mars. La SFP souligne la possible difficulté dans l'interprétation du sens donné à la trajectoire qui vient s'ajouter au projet plus classique. La discussion mène à l'explicitation demandée de la dynamique de recherche : réalisation, réussite et échec, stratégie, nouvelles thématiques...

2.c) **Informations bibliographiques** : La simple mention des identifiants HAL de l'unité suffit.

2.d) **informations relatives aux personnels en doctorat** : l'interface avec ADUM devrait être opérationnelle, permettant un remplissage automatique de l'onglet relatif aux personnels en doctorat.

2.d) **informations financières** : Les outils des tutelles permettant de faciliter le remplissage des onglets relatifs aux données budgétaires seront publicisés. La SFP comprend que l'existence de plusieurs tutelles avec ses règles propres limite la simplification.

2.e) **composition des comités** : Le Hcéres dispose d'experts-panels (4-6 évaluations) et d'experts occasionnels (1 à 2 évaluations). Suite à l'appel à candidatures (environ 1000 reçues), 200 experts-panels ont été recrutés au lieu des 300 initialement prévus. Leur charge de travail est estimée à 8

semaines par an, ce qui est équivalent, en moyenne, à la charge de travail d'un expert d'une des instances d'évaluation individuelle (CNU, CoNRS, CSS). La SFP avait demandé que la proportion de ces experts-panels reste limitée au sein des jurys, ce recrutement plus limité va donc selon elle dans la bonne direction. La SFP recommande également que le rôle de ces experts au sein des comités soit similaire à celui des autres membres. Le Hcéres confirme que tous les experts ont un rôle équivalent et que la collégialité du comité est une consigne ferme du Hcéres.

2.f) fiche d'évaluation pour les membres du comité : La SFP signale qu'un retour lui a été fait sur le caractère trop normatif des fiches d'évaluation à remplir par les experts. Le Hcéres souligne que ces fiches ne visent qu'à aider les experts dans leur travail en leur proposant une trame d'écriture du rapport.

La SFP considère avec satisfaction que beaucoup de ces changements vont dans la direction des souhaits qu'elle avait exprimés lors de la réunion précédente.

3) Poursuite du dialogue Hcéres-SFP

3.a Diffusion de l'information

La SFP va réaliser un CR de cette réunion et le diffuser après validation par le Hcéres largement à ses adhérents et aux autres sociétés savantes via le canal du Collège des Sociétés Savantes.

3.b Remontée de commentaires

La SFP effectuera une synthèse des remontées reçues pour transmission à le Hcéres concernant les préparatifs de la vague D avant la fin de l'année.

3.c Réunion bilan de la vague C

Le Hcéres et la SFP conviennent de se revoir début 2023 pour échanger autour du bilan de l'évaluation de la vague C.